



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Le Chef de Cabinet

Paris, le 31 MAI 2016

Monsieur Jean-Marc STAUB
Secrétaire Général de Force Ouvrière
3, rue du Château d'eau
75010 PARIS

Nos réf. : DRP / D-16-012509
Affaire suivie par : MANFROI, Gérard

Monsieur le Secrétaire Général,

Madame Myriam EL KHOMRI, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, a pris connaissance de la correspondance relative à la convention collective nationale de la restauration ferroviaire (CCNFR) que vous lui avez adressée. Elle m'a personnellement chargé de vous répondre.

La question que vous évoquez relève des attributions de la direction générale du travail.

Aussi, je lui transmets votre demande afin qu'elle soit examinée dans les meilleurs délais avec toute l'attention nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

Loïc TURPIN

